{Anitiales} du préside{te}.

Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme

directrice

No. de la résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES DE L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DU DÔME

Procès-verbal de la 2^{ième} séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 tenue le 2 novembre 2022 à 18 h 30, en virtuel.

SONT PRÉSENTES

Mesdames

Bartlett, Viviane Parent Boucher, Sophie Enseignante

Desrosiers, Caroline Parent

Dumont, Tania Parent substitut Lessard, Caroline Enseignante

McMartin, Danielle Personnel de soutien

Pelletier, Marie-Elen Directrice Plouffe, Claudine Parent

Prévost, Brigitte Personnel de soutien

Tremblay, Cindy-Ève Enseignante Régimbald, Émilie Parent (substitut)

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Messieurs

Cauchon, Julien Directeur adjoint

Daoust, Jean-Sébastien Président Warsame Isman, Zakaria Parent

SONT ABSENTS (Aucune absence)

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La direction accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 36.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION 29 SEPTEMBRE 2022

oitiales du présiden,	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme		
uitiales de 16 directrice			
	CONSIDÉRANT que les résolutions usuelles n'ont pas été ajoutées Monsieur Jean-Sébastien Daoust propose de reporter l'adoption du procès-verbal du 29 septembre à la prochaine rencontre du C.É.		
	4. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC Aucune intervention du public.		
	5. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ Aucun représentant de la communauté trouvé.		
CE #22-23-19	6. APPROBATION DES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE Monsieur Jean-Sébastien Daoust propose d'adopter les règles de régie interne tel que modifiées. Appuyé par Claudine.		
	 CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement doit établir ses règles de Régie interne; 		
	 CONSIDÉRANT que le projet, tel que déposé, a été conservé suite aux discussions des membres; 		
	- EN CONSÉQUENCE , sur proposition de madame Claudine Plouffe il est résolu à l'unanimité ;		
	 D'ÉTABLIR les règles de Régie interne du conseil d'établissemen 2022-2023. 		

7. DÉCISION:

CE #22-23-20

- 7.1 Entériner les décisions prises par courriel.
 - 7.1.1. Journée pédagogique du 4 novembre (frais chargés aux parents)
 - 7.1.2. Activités parascolaires automne 2022 (art. 90)
 - CONSIDÉRANT que le personnel de l'école a été consulté;
 - **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jean-Sébastien Daoust, il est résolu à l'unanimité ;
 - D'APPROUVER LES DÉCISIONS PRISES PAR COURRIEL.

nitiales du présiden.	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme
initiales de 19 directrice	

CE #22-23-21

7.2 Adoption du plan de lutte contre la violence et l'intimidation
Madame Marie-Elen Pelletier présente le contenu du Plan d'action
pour un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire et informe
que la mise en place du plan de lutte s'est faite avec le comité bien-être
et que nous en sommes maintenant à l'étape de l'application du plan.

CONSIDÉRANT les propositions de Monsieur Jean-Sébastien Daoust et Madame Émilie Régimbald d'ajouter la formation du personnel et des éléments de préventions aux objectifs;

CONSIDÉRANT le commentaire de Madame Caroline Lessard visà-vis l'importance de garder un regard critique quant aux perceptions des répondants au moment du sondage;

CONSIDÉRANT la précision de Monsieur Julien Cauchon quant au fait que le plan de lutte de cible que deux (2) objectifs et que les répondants au sondage sont le personnel-école habituel;

CONSIDÉRANT le commentaire de Madame Danielle McMartin visà-vis l'importance de l'approche des intervenants et de l'écoute afin d'établir le lien de confiance;

CONSIDÉRANT la suggestion de Madame Viviane Bartlett d'ajouter une table des matières pour le plan afin de faciliter la compréhension de la part des parents;

CONSIDÉRANT le questionnement de Madame Viviane Bartlett au sujet de la méthodologie du sondage qui exclut les élèves TSA et du 1^{er} cycle;

CONSIDÉRANT la suggestion de Madame Viviane Bartlett d'ajouter le transport scolaire comme étant une vulnérabilité au plan;

CONSIDÉRANT la suggestion de Madame Viviane Bartlett d'établir un lien entre le plan et le projet de cour d'école;

CONSIDÉRANT la suggestion de Madame Viviane Bartlett de développer un plan pour l'intervention auprès des élèves auteurs qui soit adapté aux besoins des élèves;

uitiales du présidens	_ 、		
	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme		
initiales de 18 directrice			
	CONSIDÉRANT le commentaire de Madame Viviane Bartlett voulant que le plan soit ''digestible'' pour les parents et la communauté;		
	CONSIDÉRANT la demande de précision de Madame Viviane Bartlett quant aux outils et au protocole d'intervention;		
	CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Daoust d'ajouter un point statutaire sur le Plan d'action pour un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire à l'agenda du Conseil d'établissement;		
	- EN CONSÉQUENCE , sur proposition de madame Sophie Boucher, appuyée par Monsieur Zakaria Warsame Isman, il est résolu;		
	- D'ADOPTER la Plan d'action pour un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire avec toutes les modifications apportées.		
CE #22-23-22	7.3. Approbation des activités et sorties à l'extérieur des locaux de l'école (art. 87) 7.3.1. Sorties de classe Sont soumises pour approbation les sorties proposées par les enseignants		
	CONSIDÉRANT qu'il s'agit de sortie ludique, non-essentielle à l'atteinte des objectifs du programme;		
	CONSIDÉRANT que les sorties sont chargées aux parents, à la fois;		
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de madame Sophie Boucher, appuyée par madame Brigitte Prévost ;		
	D'APPROUVER les sorties pour l'année scolaire 2022-2023		
CE #22-23-23	7.4. Approbation des frais chargés aux parents pour les activités du service de garde et approbation des sorties à l'extérieur des locaux de l'école (art. 87) Sont soumis pour approbation les sorties et frais chargés aux parents pour les activités prévues au Service de garde, pour l'année.		

CONSIDÉRANT la référence au sondage aux parent de l'an dernier qui faisait ressortir le fait que 37,6% des parents répondants étaient

mitiales du présiden.	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme
initiales de 18 directrice	

prêts à payer un montant maximal de 30\$ pour les sorties du service de garde.

CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver rapidement les activités d'avant Noël, au minimum.

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Sébastien Daoust propose de voter pour les activités d'avant Noël, uniquement et de reporter le vote pour les autres activités à la prochaine rencontre du Conseil d'établissement.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Zakaria Warsame Isman, appuyé par madame Danielle McMartin et approuvé à la majorité ;

D'APPROUVER les sorties du 4 et 18 novembre et du 2 décembre.

M-E effectue un rappel quant au rôle du CÉ qui doit approuver ou non la proposition des activités.

CE #22-23-24

7.5. Approbation des campagnes de financement (art. 94)

- 7.5.1. Vente de muffins pour Centraide par Monsieur Martin Bilodeau, responsable de la campagne Centraide
- 7.5.2. Vente de saucisses (cour d'école)
- 7.5.5. Souper spaghetti (cour d'école)

CONSIDÉRANT que le souper spaghetti qui aurait lieu en remplacement au marché de Noël comprendrait quelques artisans dont le Maître Saucissiers, un tirage 50/50, la vente de liqueur et d'alcool;

CONSIDÉRANT que le souper spaghetti nécessiterait une vente de billet, le recrutement d'une équipe de bénévole, une commandite pour les dépenses associées aux sauces;

CONSIDÉRANT que la date du souper spaghetti reste à confirmer (potentiellement le 10 ou le 17 décembre. Sinon janvier);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Viviane Bartlett, appuyé par Madame Caroline Desrosiers et approuvé à la majorité ;

mitiales du présiden.	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme
initiales de 19 directrice	

D'APPROUVER, en bloc, les campagnes de financement.

CE #22-23-25

7.6. Approbation de l'utilisation des locaux de l'école (art 93)

7.6.1. Local de préscolaire (activité une fds par mois)
Madame Marie-Elen Pelletier fournie des informations supplémentaires quant à la location du local pour une formation de polarité et cheminement personnel reconnue par l'association nationale des naturopathes.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Brigitte Prévost, appuyé par Madame Viviane Bartlett;

D'APPROUVER l'utilisation d'un local du préscolaire une fin de semaine par mois.

8. INFORMATIONS ET/OU DISCUSSION ET/OU CONSULTATIONS:

8.1. Budget (art. 95)

Reporté au prochain C.É.

8.2. Parascolaires – orientations du CÉ

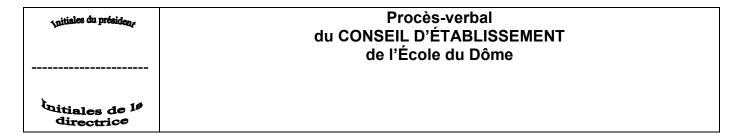
Madame Marie-Elen Pelletier mentionne qu'il faut clarifier les orientations pour le parascolaire suite aux expériences de la dernière année.

Monsieur Jean-Sébastien Daoust demande des précisions au sujet des échanges par courriels, rappelle la nécessité de mieux coordonner et d'établir une procédure qui donnerait l'opportunité à tous les jeunes.

Discussion quant au besoin de données, à la possibilité de faire appel à des bénévoles pour élargir l'offre du parascolaire (tout en tenant compte de la disponibilité des plateaux)

Il est entendu qu'il est nécessaire d'établir les objectifs du C.É (offrir le plus de possibilités aux enfants sans que ça soit un casse-tête pour la direction) ainsi que les rôles et responsabilités.

Il est proposé par Monsieur Julien Cauchon de créer un sous-comité parascolaire ainsi qu'un document partagé pour recueillir les idées.



8.3. Consultation aux parents (art. 89.1) – résultats (discussions) Reporté au prochain C.É.

8.4. OPP

Reporté au prochain C.É.

8.5. Sécurité aux abords de l'école Document

Reporté au prochain C.É.

8.6. Approbation de la direction

8.6.1. Normes et modalités

Reporté au prochain C.É.

9. MOT DE LA DIRECTION

Madame Marie-Elen Pelletier invite le CE à prendre connaissance du document sur la sécurité aux abords de l'école.

10. MOT DE LA TECHNICIENNE DU SERVICE DE GARDE

Madame Brigitte Prévost mentionne que le formulaire d'inscription à la pédago du 18 novembre sera envoyé le 3 novembre.

11. MOT DES MEMBRES DU PERSONNEL

Madame Sophie Boucher mentionne que la journée d'Halloween s'est bien déroulée, qu'il y a eu une belle participation de l'équipe école et qu'il y a eu une parade au gymnase.

12. VARIA

12.1 Guide du service de garde – Clarification de la procédure arrivée/départ;

Reporté au prochain C.É.

12.2 Logo de l'école - Recommandation d'entamer un processus de consultation au sujet d'un nouveau logo

Reporté au prochain C.É.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Daoust que la séance soit levée à 21h05. Adoptée à l'unanimité.

_{Spitiales} du présiden.	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme				
initiales de 19 directrice					
	La prochaine rencontre aura lieu le 14 décembre 2022.				
	14. MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS CSSPO Reporté au prochain C.É.				
	15. MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ EHDAA DU CSSPO Reporté au prochain C.É.				
	Jean-Sébastien Daoust	-	Marie-Elen Pelletier		
	Président		Direction		